

Assemblée du 7 mars 2011 (12)

Assemblée des membres du conseil de la municipalité de Sainte Monique de Honfleur tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 7 mars 2011 à 19 heures 30.

Présences

A cette assemblée sont présents les membres du conseil municipal, à savoir Mesdames Nancy Brisson et Huguette Savard ainsi que Messieurs Mario Desbiens et Francis Tremblay, faisant tous partie du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Georges Bouchard, maire.

Absences : Messieurs Gilles Cayouette et Pascal Gauthier

Résolution #1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par Mme Huguette et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que lu et modifié et de garder l'item varia ouvert. L'ordre du jour se détaille comme suit :

01. Prière d'ouverture
02. Lecture et adoption de l'ordre du jour
03. Adoption du procès-verbal du 7 février 2011
04. Correspondance
05. Acceptation des comptes
06. Règlement 306-11 adoption finale
07. Accès sécurisé aux services gouvernementaux (clic Sécur)
08. Nomination des vérificateurs pour 2010 et 2011
09. Vente pour taxes 2011
10. Économie d'eau potable, constat d'infraction par le directeur des travaux publics
11. Évolution des dossiers et projets en cours
 - a) Orignaux Rte 169 (rencontre 2 mars, rapport et solutions proposées)
 - b) Réservation des crédits fédéraux, programme Préco (résolution)
 - c) Site web municipal
 - d) Travaux Préco (honoraires ingénieurs et appel d'offres)
12. Rapport des comités et représentations
 - a) Travaux publics
 - b) Service incendie (réunion de la régie)
 - c) Urbanisme (villégiature Serge Lindsay, dossier Martial Brisson)
 - d) Loisirs (festival de la lotte, autres activités)
 - e) MRC (RMR orientation sur la gestion de vidange des fosses septiques)
 - f) Autres comités (bienvenue, autres)
13. Mentions à l'item varia
 - a) Convocation du CSSS à l'Ascension le 3 mars
 - b) Salle électrique, hôtel de ville
 - c) Villégiature (chemin des patriotes, location de chalets)
 - d) Nomination des procureurs de la municipalité
 - e) Fleurons du Québec
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

Résolution # 2 Adoption du procès-verbal du 7 février 2010

Il est proposé par M. Francis Tremblay, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 7 février 2011 tel qu'il a été rédigé. Il est également résolu à l'unanimité d'en exempter la lecture à cette assemblée.

CORRESPONDANCE

01. Fédération Québécoise des Municipalités. Formation obligatoire pour les élus concernant le code d'éthique et de déontologie. La date limite pour accomplir cette formation est le 2 décembre 2011 qui dure 6 heures. Les premières sessions se tiendront en mai et en juin 2011 dans toutes les régions du Québec.

2. MRC de Lac St Jean Est. Convocation à une réunion le 9 mars à 16H00 (salle des comités de la Ville d'Alma) concernant l'avancement du dossier sur le regroupement des services pour les municipalités du secteur Nord de la MRC.

3. MRC de Lac St Jean Est. Réunion d'information de la MRC à toutes les municipalités en vue de faire connaître la MRC, ses services, ses mandats. La rencontre aura lieu à Ste Monique le 21 mars à 20H00 à Ste Monique en compagnie de tous les membres du conseil municipal.

4. Les Protectors du Nord. Rapport des dépenses anticipées pour la signalisation, le remplacement, la pose et l'entretien des bouées sur la rivière Péribonka. Les dépenses prévues sont de 8314 \$. La contribution de la Municipalité est de 1,000 \$ par année.

5. Kim Prescott. Demande d'achat d'un terrain additionnel de 200 X 200 pi adjacent à sa résidence. Le but de cette demande est d'agrandir son emplacement actuel et répond à des besoins futurs.

6. Statistique Canada. Le prochain recensement du Canada se tiendra en mai 2011. On peut y répondre en ligne (internet) et il est demandé à la municipalité de sensibiliser la population locale afin qu'elle réponde à ce recensement.

Note : Commentaires du conseil concernant les sujets abordés en correspondance...

1. Il y aura lieu d'informer les membres du conseil quand se donneront les sessions de formation afin de pouvoir s'y inscrire.
2. Réunion du 9 mars. Le maire et de directeur général y assisteront.
3. Les représentants de la MRC seront attendus à la date prévue à Ste Monique.
5. Cette demande sera analysée ultérieurement.
6. Les citoyens pourront y répondre, un avis paraîtra dans le bulletin municipal.

Résolution # 3 Acceptation des comptes

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par Mme Nancy Brisson et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des déboursés du mois de février 2011 de la municipalité, ladite liste étant ainsi détaillée...

Chèque	Destinataire et raison de paiement	Montant
3025	Poste Canada (timbres)	470.76
3029	Hydro Québec (immeubles, pompes)	3 797.69
3030	RISN (quotes-parts 2011)	8 075.00
3032	Poste Canada (médiapostes)	48.60
3033	Alain Gauthier (émission des permis)	72.58
3034	ATR (cotisation 2011)	372.49
3035	Bell Mobilité (cellulaires)	178.80

3036	Bell (téléphone, fax)	532.33
3037	Biolab (analyse de l'eau)	108.75
3038	BNC Ultramar (essence)	361.43
3039	Boivin & Gauvin (fusées routièrès)	383.93
3040	Caisse Desjardins Mistouk (frais réunion)	153.18
3041	Dicom (transports marchandises)	18.73
3042	Georges Bouchard (frais déplacement)	72.00
3043	Groupe D. Tech (hébergement domaine internet)	39.87
3044	Hydro Québec (lumières de rues)	1 549.74
3045	Inspec Sol (Préco Nord)	1 637.69
3046	Jean Claude Duchesne (frais déplacement)	80.00
3047	Jimmy Maltais (fourrière)	110.00
3048	Lachance P. Autos (immeubles)	997.17
3049	Mégaburo (fournitures de bureau, photocopieur)	342.66
3050	MRC Lac St Jean Est (vidanges, quotes-parts 2011)	8 392.21
3051	Postes Canada (médiapostes)	95.49
3052	Planète 104,5 (publicité Festival de la Lotte)	41.01
3053	Produits Entretien Boily (produits entretien)	38.11
3054	Pro Combustion (réparation fournaise)	197.67
3055	Protectron (système d'alarme)	590.74
3056	Puisatiers de Delisle (inspection pompes)	290.50
3057	Receveur Général (licence radio)	490.00
3058	Relais Pointe Taillon (essence)	289.59
3059	RIISN (quote-part 1/2 versement)	21 787.78
3060	SAAQ (immatriculations véhicules)	2 826.00
3061	Terrassement Belleau (voirie, aqueduc, ch. hiver)	23 586.47
3062	Groupe Tremblay Lemieux (gestion parasitaire)	375.95
3063	Ultramar (huile à chauffage)	1 075.31

79 480.23

PRÉCO NORD 2010

Inspec Sol \$1 637.69

Total: \$1 637.69

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par le présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du procès-verbal de cette assemblée.

Jean Claude Duchesne, dg sec trésorier

Résolution # 4 Règlement 306-11 (adoption finale)

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par M. Francis Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 306-11 ayant pour objet de permettre les usages d'hébergement et restauration dans la zone 36 C.

Note : le règlement 306-11 a fait l'objet d'une première lecture, d'une consultation publique, d'une seconde lecture, de la tenue d'un scrutin référendaire qui n'a recueilli aucune opposition. L'adoption finale de ce règlement en troisième lecture lors de cette assemblée fera l'objet d'une demande de certificat de conformité à la MRC de Lac St Jean Est.

Résolution # 5 Accès sécurisé aux portails gouvernementaux via CliqSécur

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Jean Claude Duchesne (dg), Mme Claire Desjardins (secrétaire adjointe) et M. Marcel Fortin (directeur des travaux publics) à avoir accès aux sites et portails municipaux dans le cadre d'accès sécurisés aux services gouvernementaux via le service ClicSécur.

Résolution # 6 Nomination des vérificateurs pour 2010

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité de mandater la firme Samson Bélair Deloitte & Touche à titre de vérificateurs et auditeurs indépendants des livres et effets comptables de la municipalité de Sainte Monique pour l'année 2010.

Résolution # 7 Nomination des vérificateurs pour 2011

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité de mandater la firme Samson Bélair Deloitte & Touche à titre de vérificateurs et auditeurs indépendants des livres et effets comptables de la municipalité de Sainte Monique pour l'année 2011.

Résolution # 8 Vente de propriétés pour non paiement de taxes municipales

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Jean Claude Duchesne, directeur général à soumettre à la MRC de Lac St Jean Est la liste des immeubles situés sur le territoire de la municipalité de Sainte Monique qui sont sujets à être vendus pour non paiement de taxes municipales.

Résolution # 9 Émission de constats d'infraction, économie d'eau potable

Attendu que la municipalité de Sainte Monique a adopté le règlement 308-11 ayant pour objet d'adopter diverses mesures ayant trait à l'entretien et au respect de la qualité du réseau d'aqueduc municipal ainsi que diverses mesures ayant pour objet de favoriser l'économie d'eau potable;

Attendu que ce règlement prévoit l'émission de constats d'infraction, voire l'imposition d'une amende en cas de non respect dudit règlement;

Il est pour ces motifs proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Marcel Fortin, directeur des travaux publics à émettre, au besoin et selon les modalités prévues au règlement 308-11, un ou des constats d'infraction en vue de faire appliquer ledit règlement comme il a été adopté par la conseil municipal en date du 7 février 2011.

DOSSIERS ET PROJETS EN COURS

ORIGNAUX ROUTE 169

Lors de la seconde rencontre qui a eu lieu le 2 mars dernier entre les municipalités de St Henri de Taillon, Sainte Monique, un représentant de la MRC et des représentants du ministère des Transports, le MTQ a remis aux intervenants

concernés une carte divisée en 8 zones identifiant les sites à risques où l'on a relevé la présence d'orignaux et diverses statistiques confirmant les dates et le nombre d'accidents qui ont eu lieu sur les zones visées entre 2000 et 2009. Parmi les zones qui présentent des risques plus élevées figurent le virage maintenant éclairé à l'entrée sud de Ste Monique et la zone qui le précède ainsi que le segment de deux kilomètres à la hauteur de la carrière de pierre de Saint Henri de Taillon. Il serait difficile selon le MTQ d'intervenir dans toutes les zones, considérant qu'à mesure que l'on intervient, principalement en déboisant, on constate un déplacement des orignaux vers d'autres zones où il n'y a pas eu d'intervention précédemment. Le type d'intervention ne peut pas être du même genre partout bien qu'il aurait été idéal que l'on éclaire le réseau routier au complet, ce qui permettrait de voir les orignaux sur la route ou en bordure de celle-ci. Cette éventualité ne peut être retenue pour le moment. Il a été constaté que là où la route est éclairée comme c'est le cas dans le virage à l'entrée sud de Ste Monique, le nombre d'accidents a considérablement diminué parce que les conducteurs peuvent maintenant apercevoir les orignaux à partir d'une bonne distance.

Il y a deux zones où le MTQ compte intervenir, éventuellement en 2011 soit le segment à la hauteur de la carrière de pierre de St Henri de Taillon et la zone adjacente au virage éclairé à la sortie sud de Ste Monique. Dans le secteur de la carrière de pierre de St Henri de Taillon, le MTQ installerait de part et d'autre de la route 169 une clôture du même modèle que celle dans le parc des Laurentides, avec une sortie pour les orignaux à proximité de l'intersection du rang 5 et de la route 169 qui est considéré comme un secteur à découvert. Quant à la zone adjacente au virage éclairé de Ste Monique, on prolongerait l'éclairage routier en installant plusieurs lumières de type DEL qui ne réclament que peu d'énergie et qui saurait répondre au besoin, ce qui constituerait une expérience pilote en ce domaine.

Malgré les interventions attendues et ciblées du MTQ, on ne doit pas exclure que celles-ci peuvent modifier à nouveau le comportement des orignaux qui pourraient sortir en d'autres points moins habituels sur la route régionale. Ce faisant, les conducteurs seraient probablement surpris ou même à nouveau en danger de voir des orignaux à des endroits où ils n'en voyaient pas auparavant si le cas devait se présenter. Dans cette démarche, le MDDEP devrait être interpellé puisqu'il est propriétaire du parc de la pointe Taillon et que la présence d'orignaux sur la route met en danger les animaux et les conducteurs. Le MDDEP doit aussi assumer sa part de responsabilité dans ce domaine puisque la conservation des animaux fait partie de sa mission et que ceux-ci représentent un danger quand les orignaux sont présents sur la route. On ne peut confirmer à quel moment le MTQ compte mettre en application les mesures suggérées. Il est prévu d'inviter les gens à contacter le service 511 pour aviser le ministère des Transports lorsqu'il y a présence d'orignaux sur la route. Cette initiative fournirait une information plus pointue sur la présence des orignaux car bon nombre d'orignaux ont été observés, voire même évités alors que le fait n'a pas été rapporté, ce qui aurait pour objet de bonifier les statistiques du ministère des Transports qui ne révèlent probablement pas l'ampleur du danger que représente la présence des orignaux sur la route 169.

RÉSERVATION DES CRÉDITS FÉDÉRAUX, PRÉCO

Le 19 novembre 2010, le gouvernement fédéral a annoncé par voie de communiqué officiel qu'il prolongeait la date buttoir qu'il avait fixée au 31 décembre 2010 en vue de terminer les travaux de remplacement des infrastructures qu'elles avaient commencés et que le nouveau délai accordé serait dorénavant reporté jusqu'au 31 octobre 2011. Ce délai permet aux nombreuses municipalités du Québec, dont celle de Ste Monique de pouvoir achever les travaux qui ont été entrepris en 2010. A cet effet, la municipalité a été informée des conditions afférentes au maintien des crédits fédéraux qui ont été accordés en 2010 et qui seront maintenus en vertu d'une résolution et d'un rapport que le conseil doit faire parvenir au MAMROT. La résolution suivante confirme l'intention du conseil municipal de se prévaloir de cette prolongation et de se conformer aux exigences qui sont prescrites à cet effet...

Résolution # 10 Réservation des crédits fédéraux, programme PRECO

Attendu que le gouvernement du Canada a annoncé, le 2 décembre 2010, qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) notamment;

Attendu que pour la date de fin de ce ou ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, le conseil municipal a déjà transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une résolution par laquelle il s'est engagé à compléter ce ou ces projets avant cette date et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après cette date;

Attendu que pour la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, il faut aussi que des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) aient été facturés pour ce ou ces projets avant le 31 mars 2011;

Pour rendre compte de ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire, il faut lui transmettre, au plus tard le 31 mars 2011, le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses complété et signé accompagnée d'une résolution du conseil certifiée conforme et signée;

Il est pour ces motifs proposé par M. Francis Tremblay, appuyé par Mme Nancy Brisson et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser M. Jean Claude Duchesne, directeur général, à compléter et signer le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses annexé à la présente résolution, et de transmettre ce formulaire et cette résolution, au plus tard le 31 mars 2011, à la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

SITE WEB MUNICIPAL

Ce site est en phase de montage et il sera opérationnel au mois d'avril de l'année en cours.

TRAVAUX PRECO (HONORAIRES ET APPEL D'OFFRES)

Dans le but de poursuivre les travaux qui ont été entrepris dans le cadre du programme Préco, la municipalité désire se prévaloir des dispositions visant à autoriser les consultants qui ont effectué les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en 2010 de poursuivre ce mandat. A cet effet, la résolution suivante confirme l'intention de la municipalité en vue de retenir les services des consultants qui ont effectués ces travaux jusqu'à l'automne 2010, période où les travaux ont été interrompus à cause de la saison froide...

Résolution # 11 Surveillance des travaux Préco, firme Génivar

Il est proposé par M. Francis Tremblay, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme Génivar à titre de surveillants des travaux de remplacement des infrastructures (programme Préco) dans le but de finaliser lesdits travaux déjà entrepris selon les honoraires proposés au montant de 38,194 \$

RAPPORT DES COMITÉS

TRAVAUX PUBLICS

Le conseil est informé que depuis la livraison des travaux de la station de pompage, il y a une vibration que l'on constate dans la conduite à la sortie des deux pompes. Celle-ci ne semble pas s'atténuer malgré le fait que l'on ait installé des amortisseurs anti vibration sur les deux pompes que l'on a dû au préalable sortir des puits. Outre cette étape qui n'a pas solutionné le problème, on a soudé des barres de renforcements sur la conduite et finalement installé une valve pour extirper l'air des conduites afin d'éviter tout effet de turbulence. Malgré ces interventions, rien n'y fait vraiment et la vibration continue. Tous les intervenants qui ont été consultés confirment que ce problème est anormal mais lorsqu'ils quittent les lieux après visite et inspection des équipements, ceux-ci "prétendent" que la situation n'est pas anormale. Peut-il y avoir un bris majeur si la situation perdure des années? Qui sera responsable de la situation et quels seront les dégâts aux équipements informatiques et électriques s'il y a rupture d'une conduite à l'intérieur de la station de pompage qui pompe près de 225 gallons par minute? Comment pourra-t-on restaurer rapidement le service d'alimentation en eau potable en cas de bris ou rupture de la conduite? Voilà pourquoi le paiement qui était dû à l'entreprise G. Larouche a été jusqu'à présent retenu car le problème n'est pas considéré comme étant réglé selon le directeur des travaux publics qui constate toujours le même problème sans avoir de garantie d'un fournisseur quelconque en cas de bris.

SERVICE INCENDIE

M. Gilles Cayouette n'a pu être présent à la présente séance du conseil municipal. Il fera rapport des activités reliées au service incendie local et de la réunion de la Régie lors de la prochaine assemblée.

URBANISME

Projet Serge Lindsay. Le projet de villégiature présenté par M. Serge Lindsay ne saurait être accepté tel que présenté. Deux points devront être considérés avant de pouvoir donner l'accord du conseil à ce sujet. D'abord la municipalité souhaite que la rue de la Pointe se prolonge sur la partie de lot de M. Lindsay, ce qui éliminerait un inconvénient quant au raccordement du réseau d'aqueduc dans ce secteur et son prolongement sur la nouvelle rue que veut aménager M. Lindsay. D'autre part, en faisant ainsi, il sera avantagé dans son projet de développement entre autre pour les exigences en matière de sécurité incendie. Les voies sans issues, c'est-à-dire les rues qui ne débouchent pas ou qui sont des "cul de sac" représentent une contrainte majeure pour le service incendie des diverses municipalités lorsqu'ils sont appelés sur les lieux. Anciennement, un camion faisait l'affaire mais aujourd'hui, un appel incendie amène automatiquement deux camions sur les lieux et un camion citerne en renfort s'il n'y a pas de borne-fontaine. Comment circuler à trois camions dans une rue restreinte et sans issue avec plein d'observateurs? Voilà pourquoi le conseil estime qu'il est préférable de convoquer les promoteurs au dossier puisqu'il faut également consulter le propriétaire adjacent car le prolongement du réseau d'aqueduc donnera accès à une partie de ses emplacements qui ne sont pas desservis pour le moment.

Emplacement Lac Johnny, Martial Brisson. M. Brisson est propriétaire de trois emplacements qui sont adjacents l'un à l'autre au lac Johnny. Parmi les 3 emplacements concernés, deux n'ont pas tout à fait la superficie requise pour atteindre la norme du 4 000 mètres carrés. Cette norme est de nature provinciale et pour corriger la situation et à ce titre, le propriétaire sera informé de prendre les procédures pour faire accroître la superficie respective des parcelles de terrain afin qu'elles soient conformes à la norme provinciale qui est reconnue dans ce domaine.

Rencontre des inspecteurs municipaux. Il a été fait mention que lorsqu'un éventuel promoteur dépose ou déposera des plans de développement domiciliaire ou de villégiature, il serait avisé et prévoyant de la part des municipalités d'en informer la Régie Incendie. Tel que mentionné, lors d'intervention, plusieurs camions sont appelés en renfort et le phénomène des rues sans issues complique grandement l'efficacité des interventions. Il faut prévoir l'aménagement de rues où il y aura possibilité d'une sortie de part et d'autre de la rue.

LOISIRS

Le festival de la lotte s'est terminé dans l'ordre et la sécurité alors qu'aucun événement déplorable n'a été signalé. Il y a lieu de féliciter les organisateurs et bénévoles qui ont pris en charge la tenue de cette activité et qui ont dû travailler fort pour mener à bien ce festival alors qu'ils étaient peu nombreux cette année. La roulotte près du quai n'a pas été utilisée lors de cette récente édition du festival. La formule a connu quelques changements cette année alors que les sites de pêche pouvaient se trouver partout sur le territoire de Ste Monique car il n'est plus sécuritaire de faire des trous sur la glace en avant du quai municipal car celle-ci est trop mince et ce, depuis plusieurs années déjà.

La commission des loisirs tiendra sa réunion annuelle bientôt, un avis sera publié en ce sens et on compte sur de nouveaux membres pour combler les postes sur la commission.

Le carnaval de l'Age d'Or a connu un bon succès et a été apprécié.

MRC DE LAC ST JEAN EST

La RMR (Régie des Matières Résiduelles) est en démarche en vue d'évaluer la possibilité de prendre en charge la collecte ou la vidange des fosses septiques dans les 3 MRC du Lac St Jean. Il y a plus de 15 000 fosses septiques à vidanger sur le territoire visé et ce processus devrait connaître son dénouement ou sa faisabilité vers le mois d'août alors que la RMR aura obtenu toutes les informations et entrepris les démarches sur cette nouvelle avenue. La RMR a acquis la compétence de le faire mais ne l'a pas appliquée jusqu'à présent. Certaines municipalités ont déjà adopté des mesures en vue de faire vidanger à période fixe les fosses septiques sur leur territoire, ce qui permet de confirmer que les résidences concernées sont bel et bien raccordées à une installation septique conforme dans la majorité des cas. Il est probable que cette démarche permettra de corriger des lacunes, du moins pour certaines résidences qui n'ont pas de fosse septique et de reconnaître qu'il est important de se soucier de l'environnement. Le conseil municipal de Sainte Monique estime que cette mesure, si elle était appliquée, répondrait à un besoin tout en favorisant l'établissement d'un tarif éventuellement plus abordable pour tous. Les membres du conseil ont reçu copie de l'échéancier de la démarche de la RMR. La municipalité n'a pas de répertoire exhaustif des résidences qui sont dotées d'une fosse septique; toutefois cette information serait probablement disponible via le rôle d'évaluation ou par l'inspection individuelle des permis émis.

AUTRES REPRÉSENTATIONS & ACTIVITÉS

Comité de Bienvenue. Les membres du comité de bienvenue auront l'occasion de rendre hommage aux nouveaux nés ainsi qu'à leurs parents au cours du mois d'avril prochain.

Groupe Action Bénévole Ensemble. Le GABE a été accrédité par Moisson Saguenay comme intervenant reconnu afin de procéder à la distribution de denrées alimentaires aux jeunes familles, aux familles à faibles revenus et autres nécessiteux ciblés. Sous peu, le Groupe recevra des denrées qui seront distribuées localement.

Il serait approprié que les individus ou familles concernés puissent se faire connaître afin de bénéficier de ce service. On ne sait pas quelle sera l'ampleur des provisions qui seront reçues à Ste Monique. Il est possible que nous soyons sollicités en vue de desservir un territoire plus étendu que celui de la municipalité. Les denrées qui sont généralement disponibles sont celles de base, soit du lait, du pain, des boîtes de conserves, du fromage, des fruits et légumes alors que la viande sera exclue de ce panier de provisions. Les vivres devraient être rapidement distribués. Les personnes qui veulent se prévaloir de ce service devront répondre à un questionnaire. Les premières livraisons auront lieu au local de l'Age d'Or. Il est recommandé aux personnes susceptibles d'être dans le besoin de rejoindre le Groupe d'Action Bénévole Ensemble. Un avis devrait être publié à cet effet dans le prochain bulletin municipal pour faire connaître l'instauration de ce service.

Les Fleurons du Québec. La municipalité compte sur la contribution d'un organisme d'envergure provincial qui a pour but d'évaluer selon un système de pointage l'aménagement paysager des municipalités qui sont inscrites au concours annuel les Fleurons du Québec. De pair avec l'évaluation, les juges de cet organisme conseillent les municipalités en vue d'améliorer leur image. Pour y participer, il faut s'inscrire, ce qui fait l'objet de la résolution suivante...

Résolution # 12 Inscription aux Fleurons du Québec

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Francis Tremblay et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'inscrire la municipalité de Sainte Monique au concours Les Fleurons du Québec pour l'année 2011.

MENTIONS A L'ITEM VARIA

Convocation du CSSS. Lors de la réunion tenue à l'Ascension le 3 mars dernier, une quarantaine de personnes ont répondu à l'invitation lancée par le Centre de Santé et des Services Sociaux de Lac St Jean Est. Cette invitation visait à connaître le pouls de la population afin de savoir ce qui était apprécié, ce que l'on souhaitait améliorer comme services. Il est plus facile d'obtenir des services quand un agent est consacré à notre secteur, entre autre, il est possible de reconnaître les retombées du travail de Mme Monica St Pierre dans ce domaine lorsqu'un agent permanent est attiré à notre secteur. Il n'y a pas de liste d'attente en soins de longue durée. La population est vieillissante dans notre MRC. Le CSSS n'a pas de contrôle sur la disponibilité des médecins, il n'est donc pas en mesure d'obliger ou d'affecter un médecin à la clinique de Ste Monique; toutefois, le directeur du service de première ligne du CSSS, M. Bernard Côté estime qu'il s'agit d'un excellent projet et qu'un médecin sera tôt ou tard intéressé à venir pratiquer à Ste Monique selon une formule de clinique sans rendez-vous.

Salle électrique, hôtel de ville. Suite à une inspection effectuée par un technicien délégué par la MMQ des différentes installations électriques des bâtiments municipaux (hôtel de ville, centre des loisirs, centre touristique), il a été constaté que certains coupe-circuits dégageaient de la chaleur, ce qui nécessitait à court terme leur remplacement. Cette situation pourrait représenter une cause d'incendie et il a été recommandé de remplacer ces coupe-circuits, ce qui a été fait. Lors du remplacement, il a été mentionné que l'entrée électrique de l'hôtel de ville était saturée de disjoncteurs et que la boîte de distribution principale nécessiterait d'être remplacée. Le conseil municipal demandera des soumissions à des entrepreneurs électriciens en vue de procéder d'ici peu au remplacement de cette boîte électrique.

Villégiature (secteur chemin des Patriotes). Une demande d'un citoyen est adressée au conseil municipal en vue de lui permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un logement au sous-sol de sa résidence située sur le chemin des Patriotes. Pour le moment, le conseil ne saurait accéder à cette demande en considérant que le secteur est couvert par un plan d'implantation et d'intégration

architectural (PIIA) et que la demande doit être faite par le promoteur originel de ce développement de villégiature et qui a fait la demande d'un PIIA dans le secteur concerné soit M. Marco Tremblay. Selon le demandeur, cette demande fera l'objet d'une demande officielle de la part du promoteur.

Villégiature (location de chalets). Un citoyen qui est propriétaire d'un chalet demande à la municipalité s'il y a une contrainte municipale quelconque à ce qu'il loue son chalet durant l'été ou à diverses périodes de l'année. A cet effet, le conseil municipal confirme qu'il n'y a aucune disposition qui puisse empêcher quelqu'un de louer sa propriété. Cette pratique relève du domaine privé et le droit d'usufruit que possède un propriétaire ne saurait être restreint dans ce cas. La municipalité de Sainte Monique n'a pas l'intention de légiférer dans ce domaine.

Mandat de procureur et avocat municipal. Dans le cours des affaires municipales et surtout lorsqu'il y a litige, la municipalité doit avoir recours à un procureur pour faire valoir ses droits, qu'ils se traduisent ou non par une réclamation en cour. A cet effet, le conseil municipal adopte la résolution suivante afin de confirmer qui sera la firme qui agira à titre de procureurs pour la municipalité pour l'année en cours.

Résolution # 13 Mandat comme procureurs de la municipalité 2011

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Francis Tremblay et résolu à l'unanimité de nommer la firme Cain Lamarre Casgrain Wells à titre de procureurs de la municipalité de Sainte Monique pour l'année 2011.

Aux fins de la présente résolution, la municipalité accepte la proposition de services soumise par la firme concernée pour l'année en cours et autorise et autorise M. Georges Bouchard maire ainsi que M. Jean Claude Duchesne dg, à signer la proposition de service pour et au nom de la municipalité.

PERIODE DE QUESTIONS

Question 1. La municipalité réalise-t-elle des économies en effectuant en régie des travaux de remplacement d'infrastructures (programme Préco) et quels travaux ont été effectués en régie et les subventions qui ont été obtenues?

Réponse. Il est certain que la municipalité réalise des économies. On ne saurait en confirmer l'ampleur. Les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sont subventionnés au mètre linéaire, incluant le remplacement du pavage et des trottoirs. Si la municipalité les réalise à moindre frais qu'un entrepreneur et ce qui est fort plausible, elle réalise des économies. Elle ne sera pas subventionnée plus que ce qu'il en coûte réellement pour réaliser les travaux. En moyenne, les travaux devraient être subventionnés à raison de 66% soit le 1/3 par le fédéral, le 1/3 par le provincial et le 1/3 par la municipalité. Les travaux qui ont été réalisés en régie couvrent une partie de la rue Simard, la rue Pie XII, la rue de la Fabrique. Au printemps prochain, des travaux seront achevés sur une partie de la rue de la Fabrique et de la rue Pie XII ainsi que sur la rue Honfleur (environ 180 mètres soit à partir de la résidence de M. Eugène Girard jusqu'à la limite de l'emplacement du Garage Paul Émile Gauthier). L'ensemble des subventions accordées pour le programme Préco est d'environ 2 900 000 \$. Il y a environ 800 000 \$ qui ont été investis pour les travaux en régie. Le conseil estime que s'il termine l'ensemble des travaux avec un emprunt de 1 million de \$, il sera satisfait car les travaux de la rue Melançon ont coûté à eux seuls 575 000 \$ pour une seule rue alors que l'on aura restauré près de 70% des rues du village et que les infrastructures étaient complètement vétustes et dans un état lamentable.

Question 2. Sait-on quand les travaux d'assainissement seront réalisés?

Réponse. Tous les plans et le concept ont été déposés, il ne reste plus qu'à recevoir une confirmation quant à la subvention que le gouvernement compte verser à la municipalité pour réaliser ces travaux. En général, le gouvernement subventionne ce genre de projet à raison de 80% mais la municipalité de Ste Monique souhaite forcer la note pour obtenir davantage compte tenu des obligations que le gouvernement lui a transférées en l'obligeant à améliorer son réseau d'alimentation et distribution d'eau potable tout en sachant que le projet d'assainissement des eaux est aussi une contrainte qui est imposée par le gouvernement.

Question 3. La qualité des travaux réalisés en régie est garantie de quelle façon?

Réponse. Si la municipalité effectue des travaux en régie, il n'y a aucune garantie, ou du moins, elle assume les risques. Considérant que nous entretenons le réseau, que nous réparons les bris et que nous savons tout aussi bien comment construire un réseau que les entrepreneurs, que nous avons une firme de consultants et des surveillants et techniciens qui aident à poser les conduites, c'est un risque qu'il faut assumer et qui est considéré comme étant sous contrôle. Jusqu'à présent, tout semble confirmer que les travaux qui ont été réalisés en régie le sont selon les normes et le savoir faire approprié.

Question 4. Lors de la dernière réunion du conseil, il avait été question de former un CCU. Il n'y a pas eu de suite à cette démarche?

Réponse. Cette intention n'a pas été oubliée, elle fera l'objet d'une publication dans la prochaine édition du bulletin municipal.

Question 5. Dans le règlement sur l'économie d'eau potable, on interdit de laver les véhicules avec un boyau d'arrosage, est-ce exact?

Réponse. Cette affirmation n'est pas exacte et n'est pas conforme au règlement 308-11 qui précise que l'on peut effectivement laver son auto avec un boyau d'arrosage, mais à la condition qu'il soit muni d'un pistolet d'arrêt automatique.

Résolution # 14 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée à 21H20

M. Georges Bouchard, maire

Jean Claude Duchesne, dir. général